



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 53924

Texte de la question

M. Jean-Marie Sermier attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur le versement du minimum vieillesse. Il s'avère que nombreuses sont les personnes qui, ayant cotisé pour leur retraite, perçoivent une pension inférieure au minimum vieillesse versée à des personnes n'ayant jamais cotisé ! De plus, ces petites retraites sont soumises à cotisations sociales (CSG, CRDS) alors que les revenus sociaux ne le sont pas ! Certes, la solidarité nationale est là pour éviter que des concitoyens ne soient exclus de notre société. Il s'agit des principes de justice et d'égalité fondateurs de notre pacte républicain. Mais la mise en pratique de nos politiques sociales ne doit pas conduire à l'inverse du but recherché, créer des inégalités et dissuader l'initiative individuelle. Il lui demande donc s'il entend inscrire dans les bases de discussions à venir pour la réforme des retraites, qu'aucune pension de personne ayant cotisé ne saurait être inférieure, en net, au revenu de la solidarité nationale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Sermier](#)

Circonscription : Jura (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53924

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 2009, page 6350

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)